

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION JUPONS ET PLASTRONS

Association loi de 1901
111, Avenue de Lavaur 31500 TOULOUSE

Le présent règlement complète les statuts de l'association. Tous les membres doivent s'y conformer.

L'association JUPONS ET PLASTRONS a pour objet d'organiser des **événements costumés festifs et culturels** sur des thèmes très divers, ainsi que des **sorties en costumes**.

D'autres activités sont possibles occasionnellement : animations, ateliers, réunions.

L'association possède **un site internet qui est son principal organe d'information** : www.juponsetplastrons.fr . On y trouve des renseignements précis sur tous les aspects de l'association, grâce à divers onglets.

Pour se faire connaître, l'association a également une page Facebook, qui n'est pas l'équivalent du site : <https://www.facebook.com/Jupons-et-Plastrons-652103421526024/> et un groupe Facebook, distinct de la communauté des adhérents : <https://www.facebook.com/groups/758883407490817/> . Les adhérents ne sont pas tenus de posséder un compte Facebook.

Certaines activités sont réservées aux membres (ateliers...), mais la plupart sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent y prendre part. A l'exception du Pique-nique Victorien, **l'inscription préalable est obligatoire**, et se fait en principe en remplissant **un formulaire en ligne sur le site www.juponsetplastrons.fr**

Afin de **rendre les événements abordables**, une participation en nature (gâteaux et autres mets) est généralement demandée aux participants. Les frais occasionnés par l'organisation sont couverts par les cotisations et une participation financière modique.

Pour que des souvenirs et témoignages puissent être publiés sur le site, dans la presse ou sur d'autres supports, **tous les participants acceptent que les photos et films réalisés lors des activités de l'association soient publiés**.

Contrairement à une « sortie » où nous côtoyons des non-costumés, un « événement » J&P consiste à **s'immerger dans un univers** que l'on recrée à travers

- le costume, les accessoires, coiffure et maquillage
- les activités (jeux, danses, etc)
- le lieu et/ou la décoration
- l'ambiance musicale
- ce que l'on mange et boit
- éventuellement le roleplay (s'exprimer comme le personnage qu'on incarne)

Cette immersion s'interrompt le temps d'une séance photo, mais l'événement ne doit pas devenir un shooting.

Certains événements peuvent prendre la forme d'une soirée enquête, mini-GN, murder party ou autre « huis clos ».

Tout participant doit respecter le dress-code et les consignes données pour l'événement.

Tirés de fictions ou non, les univers sont tous imaginaires car J&P pratique l'évocation historique et non la stricte reconstitution.

Chaque membre est libre de choisir les événements auxquels il veut participer.

Les événements et sorties J&P ont lieu en principe sur la région toulousaine.

J&P rassemble des personnes de tous âges, de tous milieux et de sensibilités variées autour d'une passion commune. Le but est de **former un groupe convivial**. On doit aussi chercher à élargir le cercle et accueillir de nouveaux participants, toujours dans un esprit de convivialité.

La communication entre membres est une priorité, et **se fait par mails collectifs et par sms collectifs si nécessaire**, pour coordonner la préparation des événements, mettre en place le covoiturage... mais aussi rappeler aux adhérents de consulter le site sur un écran et non sur téléphone, pour une meilleure lisibilité.

La liste des contacts figure sur une page du site protégée par un mot de passe. On ne doit pas utiliser les coordonnées des autres adhérents d'une façon qui pourrait les incommoder (mailing commercial, chaînes, messages envoyés « à tous mes contacts », etc).

L'organisation des activités (événements, sorties, animations, ateliers, réunions, etc) est assurée par des volontaires bénévoles, qu'ils soient membres du Bureau ou non.

Pour chaque événement, les organisateurs déterminent le lieu, la date, les horaires et le montant de la participation aux frais en accord avec le Bureau. Les organisateurs et les autres adhérents communiquent à l'avance afin que ces dispositions soient satisfaisantes pour l'ensemble des participants.

La participation aux frais versée pour l'inscription à un événement n'est remboursable qu'en cas d'annulation de l'événement.

Réserve de PAF

Au moment de l'adhésion, ou tout au long de l'année, chaque adhérent peut ajouter à sa cotisation une réserve de 10 euros minimum qui servira à payer les PAF des événements auxquels il participe.

Lorsque l'adhérent s'inscrit à un événement, le trésorier l'informe du solde restant. En cas de solde négatif, l'adhérent alimente sa réserve d'un montant libre (10€ minimum) ou complète la PAF.

La réserve est utilisable sans limitation de durée. Le solde non utilisé est remboursé à l'adhérent lorsqu'il quitte l'association.

Tout membre actif doit contribuer à la vie de l'association au moins une fois dans l'année, dans la mesure de ses possibilités et de ses talents (les membres honoraires en sont dispensés) :

- Aider à la réalisation d'un événement. Par exemple :
 - fournir une animation
 - prêter des éléments de décor
 - installer ou ranger le matériel
- Organiser une sortie (le Bureau peut indiquer la marche à suivre)
- Proposer un lieu pouvant accueillir un événement gracieusement ou à moindres frais
- Faire parler de J&P dans la presse
- Amener des nouveaux en les informant bien des modalités de participation
- Autre type d'aide...

Il n'est pas nécessaire d'être majeur pour être membre de l'association. Le bulletin d'adhésion comporte une autorisation parentale pour les mineurs. Durant les activités de l'association, les enfants de moins de 14 ans sont sous la surveillance de leurs parents.

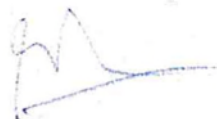
Pour l'année 2021, le montant de la cotisation est fixé à 12 € par personne.

Modifié à Toulouse, le 18/12/2020

Eva Cormier
Présidente

Geoffroy Wagner
Trésorier

Rémy Malaga
Membre du CA



Bulletin d'adhésion à l'association
JUPONS ET PLASTRONS
Association loi de 1901
juponsetplastrons@gmail.com
111, Avenue de Lavour 31500 TOULOUSE

Nom :
Prénom :
Date de naissance :
Adresse :
.....
Téléphone mobile :
Adresse mail :

Mes goûts, mes préférences :
.....
.....

Mes talents (petits ou grands) :
.....
.....

Montant de la cotisation pour l'année 2021 : 12 €

Règlement

- par virement IBAN : FR76 3000 4003 3900 0101 6248 837
- par chèque à l'ordre de *JUPONS ET PLASTRONS*
- en espèces

(rayer les mentions inutiles)

Je soussigné(e)....., déclare **avoir**
vraiment pris connaissance du règlement intérieur (mis à jour en
décembre 2020) de l'association *JUPONS ET PLASTRONS* et m'engage à le
respecter.

Autorisation parentale pour les adhérents mineurs :

Je soussigné(e), père/mère/tuteur de
....., autorise mon fils/ma fille à adhérer et
participer aux activités de l'association Jupons et Plastrons.

Fait à le/...../2021

Signature